



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Erasmus+

Extra^{Sup}

(Reconnaissance et garantie de la qualité des acquis et des Compétences extra-curriculaires des étudiants)

Le projet Extra^{Sup} a été élaboré dans le cadre du programme Erasmus + (Action -clé 3) – « **Soutien à la mise en œuvre des réformes liées à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur** ». Il est porté par le ministère français chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et conjointement par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public national français. Le projet est mis en œuvre sur deux années, de novembre 2016 à janvier 2018.

Le projet Extra^{Sup} a pour objectif **d'assurer la reconnaissance et la validation des acquis** de l'expérience et des compétences développées par les étudiant-es au cours d'activités diverses et extra-curriculaires au sein de leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique à la fois nationale et européenne :

Au niveau national :

La loi "égalité et citoyenneté" permet la validation, dans toutes les formations d'enseignement supérieur débouchant sur la délivrance d'un diplôme d'État, des compétences¹ acquises par un étudiant à l'occasion d'activités extra-académiques (bénévolat, réserve opérationnelle de la défense ou service civique). Cette loi vient compléter un cadre réglementaire existant: la circulaire du 3 novembre 2011 (qui modifiait la circulaire de 2001) offrait déjà la possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur de reconnaître via des crédits ECTS, l'engagement associatif étudiant dans son parcours de formation. La nouvelle loi élargit le champ des activités extra-académiques/citoyennes et rend le principe de validation de ces compétences et connaissances acquises obligatoire pour les établissements d'enseignement supérieur.

Au niveau européen :

Dans l'enseignement supérieur, **le processus de Bologne**, initié en 1998, intègre dans ses orientations la nécessité d'introduire une dimension sociale au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur en soulignant également l'importance d'avoir une approche centrée sur les apprentissages et la réussite de l'étudiant-e et sur l'acquisition de compétences dans l'élaboration des formations.

De manière plus large, un projet du Conseil de l'Europe « **Compétences pour une culture de la démocratie** » a été mené en quatre étapes, de 2014 à 2017: à partir de l'élaboration d'un modèle théorique relatif aux compétences que les citoyens doivent posséder pour participer efficacement à une culture de la démocratie, le projet sera consacré à l'élaboration des descripteurs (c'est-à-dire l'énoncé ou la description de ce qu'une personne est capable de faire dès lors qu'elle a acquis les diverses compétences définies par le modèle). La question de l'association des descripteurs à des niveaux de compétence donnés sera ensuite suivie par la production de documents d'appui, destinés aux professionnels de l'éducation et aux décideurs politiques, qui donneront une description moins technique du modèle. Le projet proposera donc un cadre de références regroupant les valeurs, attitudes et compétences ainsi que les connaissances et la compréhension critique requises pour l'exercice de la citoyenneté démocratique et du dialogue interculturel.

¹ La loi utilise l'expression "compétences, connaissances et aptitudes".



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Erasmus+

Les acteurs du projet:

Les acteurs français :

- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)
- Les parties prenantes (enseignant-es du supérieur, agence d'évaluation, conférences, syndicats étudiants, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, réseau RELIER, association QUARES, etc.)
- Les étudiant-es
- L'agence Erasmus +

Les acteurs européens :

- L'ESU (*European Students' Union*- Union des étudiants d'Europe)
- DAAD (*Deutscher Akademischer Austauschdienst* – Office allemand d'échange universitaire)
- BFUG (*Bologna Follow-up Group* – Groupe de suivi de Bologne)
- L'Université Libre de Bruxelles

Les principales étapes et productions du projet:

1. L'élaboration de **deux enquêtes réalisant un état des lieux et posant un diagnostic sur la problématique** de la reconnaissance des acquis extra-curriculaires (AEC) en France et en Europe
2. La mise en place de **trois groupes de travail** réunissant les différentes parties prenantes (enseignants, étudiants et responsables qualité/vision établissement) et la réalisation d'un document de synthèse établissant la vision des trois entités sur la reconnaissance des acquis extra-curriculaires (AEC).
3. La conception d'un **Kit méthodologique d'accompagnement à la mise place de la reconnaissance des AEC**, à l'usage des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Prospective :

La France s'engage à faire connaître les résultats de ce projet à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et autres parties prenantes, ainsi qu'aux États membres du processus de Bologne, notamment dans le cadre de la conférence interministérielle qui se déroulera à Paris en mai 2018.

Plus d'informations:

- Le ministère de l'enseignement supérieur et recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>
- Le Centre international d'études pédagogiques : <http://www.ciep.fr/>
- La circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 sur le Développement de la vie associative et des initiatives étudiantes : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=58373&cbo=1
- La loi égalité et citoyenneté : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000032396041&type=general&typeLoi=proj&legislature=14>
- Le projet «Compétence pour une culture de la démocratie» du Conseil de l'Europe : http://www.coe.int/t/dg4/education/competences_en.asp,
http://www.coe.int/t/dg4/education/Source/competences/CDC_fr.pdf